

VILLE D'HERIN

59195

Tel. 03.27.20.06.06

Fax 03.27.20.06.07

**Compte-rendu du
Conseil Municipal du 12 Avril 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 12 Avril à 17 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 6 Avril s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en visioconférence, sous la présidence de **Monsieur Joël SAUVAGE**, 1^{er} Adjoint.

Etaient présents : SAUVAGE Joël, ZOCCALI Claudine, BOITTIAUX Daniel, HOUREZ Pauline, MORTREUX Jean-Marc, HOUREZ Dominique, PAQUE Marie-Cécile, SCHERER Murielle, DAMIEN Jean-Marc, DUDKOWIAK Claudine, CHOQUET Jean-Pierre, FILMOTTE Mathieu, BARBIEUX Julien, BASSEZ Michel, APRILE Corinne, PASEK Florent, LAUDE Michel.

Excusés ayant donné procuration :

COMYN Jean-Paul	à	SAUVAGE Joël
KERN Claudine	à	MORTREUX Jean-Marc
SANS Patrick	à	HOUREZ Pauline
NICODEME Hervé	à	SCHERER Murielle
LASSELIN Marie-Jeanne	à	DUDKOWIAK Claudine
FLOUQUET Jacqueline	à	BOITTIAUX Daniel
LECOMTE Hugues	à	SCHERER Murielle

Excusés : VALIN Jean-Christophe, DEPRET Annabelle.

Absente : BAJEART Christine.

Secrétaire de séance : BARBIEUX Julien

ORDRE DU JOUR

FINANCES - PERSONNEL COMMUNAL

1- TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021



Il est procédé à l'appel des Conseillers Municipaux. **Monsieur SAUVAGE** constate que le quorum est atteint.

Monsieur Julien BARBIEUX est nommé Secrétaire de séance.

Monsieur SAUVAGE présente l'unique point à l'ordre du jour :

1- TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

Il appartient au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition de la Commune pour l'année 2021.

Suite à la note de la préfecture du Nord en date du 29 mars 2021, indiquant la nécessité d'ajouter le taux départemental 2020 de la TFPB à celui de la commune lors du vote de celle-ci,

Précisant que si la délibération a déjà été adoptée sans intégrer le taux départemental, il convient de reprendre une nouvelle délibération avant le 15 avril 2021.

Le Conseil Municipal décide de maintenir à l'Unanimité les taux d'imposition à l'identique de l'année 2020, soit :

Foncier bâti : 46,14 %

Foncier non bâti : 105.88 %

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 10.

Le Secrétaire de séance,

Julien BARBIEUX

Le Maire,

Jean-Paul COMYN

